



Règlement du Prix de la meilleure thèse – Edition 2023

Article 1

Centrale Innovation attribue chaque année le Prix de la meilleure thèse réalisée en relation avec le milieu industriel.

Le montant du Prix de la meilleure thèse est de 3 000 €.

Article 2

Le Prix de la meilleure thèse de Centrale Innovation a pour objectif de distinguer le meilleur travail de recherche effectué dans le cadre d'un doctorat.

Les deux critères de sélection sont les suivants :

- Contribution à une avancée significative de la recherche, par exemple en explorant des voies susceptibles de conduire à des ruptures technologiques et conceptuelles, et en apportant une avancée pour le milieu industriel (transfert de technologie),
- Impact des travaux de thèse sur les [ODD](#).

Article 3

Le Prix de la meilleure thèse s'adresse aux docteurs ayant soutenu leur thèse entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

Ces thèses doivent avoir été réalisées au sein d'un laboratoire d'une des Ecoles actionnaires de Centrale Innovation, et donné lieu à un diplôme de doctorat délivré/opéré par une des Ecoles actionnaires de Centrale Innovation.

Tous les candidats respectant ces critères peuvent postuler, indépendamment du mode de financement de la thèse (CIFRE, contrat doctoral, salarié.e Centrale Innovation ...).

Article 4

Le jury, composé de personnalités qualifiées et nommé par Centrale Innovation, analyse les dossiers de candidature, et, si nécessaire, fait appel à toute compétence extérieure pertinente.

Il est possible que le jury, devant la difficulté de trancher entre deux excellents dossiers, puissent classer deux dossiers ex-æquo.

Article 5

Les candidats acceptent que Centrale Innovation communique sur les résultats de ce prix et le.la lauréat.e sera invité.e à coopérer pour permettre toute communication sur ses travaux (par exemple



l'édition d'un DVD regroupant des éléments audiovisuels et des présentations de ses travaux, site internet ...).

Article 6

Le règlement et le dossier de candidature sont accessibles sur le web à l'adresse <https://www.centrale-innovation.fr> et seront transmis aux Directeurs de la Recherche ainsi qu'aux Directrices et Directeurs d'Unité de Recherche et aux associations de doctorants des Écoles Centrales actionnaires.

Article 7

La sélection des candidats à présenter au Prix de la meilleure thèse est de la responsabilité des Directrices et Directeurs d'Unité de Recherche. Ces derniers sont invités à présenter les thèses qui leur paraissent les meilleures dans le domaine pris en compte.

Article 8

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- La fiche administrative dont le formulaire est téléchargeable sur le site web de la société (cf. annexe). Cette fiche donne les informations principales relatives au candidat et à la thèse, ainsi que l'identification des points majeurs témoignant de l'avancée significative de la recherche et de l'impact des travaux sur les ODD. Elle devra être visée par le Directeur de l'Unité de Recherche dans laquelle la thèse a été préparée,
- Un CV résumé du candidat (1 page),
- Un rapport scientifique précisant clairement le sujet de la recherche, son but, les méthodes utilisées et les résultats obtenus, ainsi que les perspectives de développement. L'impact sur les ODD sera clairement explicité dans ce rapport scientifique. Le rapport ne devra pas excéder 10 pages, et compte-tenu du fait qu'il sera examiné par un jury multidisciplinaire, la clarté et la concision de ce rapport seront pris en considération dans l'attribution du prix,
- Le mémoire de thèse,
- Les rapports des rapporteurs de thèse,
- Le rapport de soutenance,
- La liste des publications relatives au travail décrit dans la thèse,
- La liste des congrès auxquels les travaux de thèse ont été présentés.

Tous les documents devront être transmis en format pdf.

Les dossiers de candidature doivent impérativement être transmis **par voie électronique** à Centrale Innovation avant le **03/04/2023 à 16h** à l'adresse contact@centrale-innovation.fr, un accusé de réception sera envoyé.

Les résultats seront publiés sur le site internet de Centrale Innovation.

Article 9

Ce concours est organisé tous les ans.